

DELIBERATION
du conseil académique de l'université de Reims-Champagne-Ardenne

Séance du 15 octobre 2021

Délibération n°06 - 2021 relative à l'élection d'un membre à la section disciplinaire compétente à l'égard des enseignants

Le collège « professeurs et assimilés » du conseil académique de l'université de Reims Champagne-Ardenne a élu Monsieur Emmanuel GUILLON pour siéger à la section disciplinaire compétente à l'égard des enseignants dans le collège « professeurs et assimilés ».

Membres ayant voix délibérative

Membres en exercice	22	Membres présents	10
Nombre de pouvoirs	8	Membres représentés	8

Décompte des suffrages

Votants	18	Pour	18	Contre	0	Abstention	0
---------	----	------	----	--------	---	------------	---

Délibération adoptée

Visa du Président



Guillaume GELLÉ

Document en annexe au présent extrait : Néant

Extrait transmis au Recteur, Chancelier des Universités le : 04/11/2021

Document mis en ligne le : 04/11/2021